

UTT : un « Starterlab » pour soutenir les start-up dans un « campus de l'industrie du futur »

News Tank Éducation & Recherche Paris - Actualité n°327784 - Publié le 11/06/2024 à 10:52

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 14/06/2024 à 09:24



Campus de l'UTT - © UTT



00:00 **4**) 1x

« Pour renforcer les activités d'entrepreneuriat de l'<u>UTT (Université de technologie de Troyes)</u>, nous prévoyons de créer un "Starterlab", permettant aux étudiants de prototyper leurs produits et de bénéficier d'un environnement propice à l'innovation. Le "Starterlab", prévu pour 2027-2028, inclura trois modules : démonstrateurs technologiques, entrepreneuriat, et accueil d'entreprises du textile », déclare Pascal Lafon, directeur des relations entreprises de l'UTT, à News Tank le 31/05/2024.

Le « Starterlab » s'inscrit dans un projet immobilier plus large : le « futur campus troyen de l'industrie du futur », un bâtiment de 2000 m² financé par l'État, la Région Grand Est et les collectivités territoriales. « Ce lieu sera au cœur de notre campus et ouvert aux chercheurs, entreprises et grand public », indique le responsable.

L'établissement revendique en dix ans la création de 12 start-up issues d'activités de recherche menées au sein de l'UTT, ainsi que 12 start-up portées par des étudiants sur les cinq dernières années.

Pour soutenir ces projets, l'UTT s'appuie sur son personnel dédié et travaille en collaboration avec la <u>Satt (Sociétés</u> d'accélération du transfert de technologies) Sayens, laquelle « joue un rôle crucial dans ce processus, en aidant à détecter et valoriser les innovations de nos équipes de recherche », indique Pascal Lafon.

« Dans la perspective du refinancement des Satt post-2024, nous attachons une grande importance à la pérennité de la Satt Sayens. L'UTT est une petite structure, la Satt est notre principal partenaire en matière de maturation de nos projets d'innovation. »

Soutenir l'entrepreneuriat des étudiants et des chercheurs

L'innovation est l'un des trois axes principaux de l'activité de la direction des relations entreprises de l'UTT. Elle recouvre l'entrepreneuriat étudiant ainsi que la recherche collaborative menant à la création de start-up et de partenariats.

Sur le volet étudiant, « nous avons mis en place depuis 2017 une stratégie globale pour développer l'entrepreneuriat étudiant, appelée "Mind : Maîtriser innover développer". Cette démarche, qui vise à créer des conditions propices pour permettre aux étudiants qui souhaitent entreprendre de concrétiser leurs projets, est intégrée dans toutes nos formations », indique Pascal Lafon. Six personnes sont dédiées à ces projets entrepreneuriaux étudiants.

En matière de valorisation des travaux des chercheurs et création de start-up, « nous avons mis en place des services dédiés. Nous avons deux personnes dans ma direction pour la valorisation de la recherche. Nous collaborons avec la Satt Sayens et avons mis en place un écosystème, facilitant l'émergence de projets innovants. Nous avons aussi mis en place un parcours d'accueil pour nos nouveaux chercheurs, leur expliquant l'écosystème disponible pour les aider à porter des projets entrepreneuriaux ou d'innovation ».

L'UTT coordonne également l'initiative d'université de technologie européenne EUT+, qui réunit neuf partenaires, « visant à créer une dynamique entrepreneuriale à l'échelle européenne », indique le responsable.

Renforcer les liens avec les entreprises

« Nous souhaitons renforcer nos partenariats avec le monde de l'entreprise, en nous appuyant sur notre réseau de 15 721 alumni. Nous visons à augmenter non seulement le nombre de contrats, mais surtout leur volume, en nouant des partenariats importants avec de grands groupes industriels comme Safran, Engie et la <u>SNCF (Société nationale des chemins de fer français</u>) », déclare Pascal Lafon. Le développement de laboratoires communs est également souhaité.

L'UTT dispose aussi d'une fondation partenariale indépendante qui soutient divers axes de développement, notamment la vie étudiante, la mobilité, l'entrepreneuriat, la recherche et l'innovation. « Depuis sa création en 2015, la Fondation UTT a réussi à lever 2,5 M€ et à mobiliser 155 entreprises donatrices, et près de 2 500 donateurs individuels. »



Pascal Lafon

Directeur des relations entreprises @ Université de technologie de Troyes (UTT)

Professeur des universités @ Université de technologie de Troyes (UTT)

Parcours

Depuis juillet 2023 <u>Université de technologie de Troyes (UTT)</u>

Directeur des relations entreprises

Depuis septembre 2009 <u>Université de technologie de Troyes (UTT)</u>

Professeur des universités

Septembre 1994 - août 2009 <u>Université de technologie de Troyes (UTT)</u>

Maître de conférences

Établissement & diplôme

Octobre 1990 - février 1994 <u>Insa Toulouse (Institut national des sciences appliquées de Toulouse)</u>

Doctorat en génie mécanique



Université de technologie de Troyes (UTT)

Ecole d'ingénieurs publique

Catégorie: Universités

Adresse du siège

Service facturier
12 rue Marie Curie
CS 42060
10004 Troyes Cedex France

Général

Date de création 1994

Statut EPCSCP

Tutelle(s) Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la

recherche

Siège Troyes

Implantations Troyes

Regroupement d'appartenance Membre du réseau ESR Champagne-Ardenne (Association

avec l'Urca)

Direction Directeur général : Christophe Collet (01/09/2022)

Étudiants ingénieurs en formation initiale

2022-23	2 254
2021-22	2 347
2020-21	2 411
2019-20	2 351
2018-19	2 394

2017-18 2 430

2016-17 2 402

Source(s) : Données certifiées CTI.

Doctorants encadrés par des E-C ou chercheurs de l'école

2022-23 185

2021-22 199

2020-21	207	
2019-20	188	
2018-19	183	
2017-18	186	
2016-17	186	
Source(s) : Données certifiées CTI		
nseignants-chercheurs ou chercheu	rs permanents	
2022-23	133	
	133 130	
2021-22		
2022-23 2021-22 2020-21 Source(s) : Données certifiées CTI	130	
2021-22 2020-21	130	
2021-22 2020-21 Source(s) : Données certifiées CTI	130	

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »